

Le Devoir

Montréal 

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 avril 2018, a adopté le règlement suivant :**

**18-016      Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un égout pluvial et l'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 mai 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Fait à Montréal, le 17 mai 2018

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat